



Tapageur

Bulletin d'information sur la lutte contre le bruit environnemental et en milieu de travail, et leurs effets à la santé

1^{er} Mai 2003

Volume 1, Numéro 3

Ayez surtout le souci de réparer les choses du bruit qu'elles font.

Sénèque



Source de la photo:
<http://www.railroad.net/photos/bar/media/bar6.jpg>

Gare au bruit !

Le petit mot de la rédaction ...

Un troisième numéro avec un petit spécial environnemental sur le **triage ferroviaire au Québec**. On aborde également **l'analyse** qui est faite dans le réseau de la santé au travail à l'égard de la **lutte au bruit**. De plus, on fait état d'une étude publiée récemment sur le **bruit dans les scieries** en Alberta.

Bonne lecture!

MAI: MOIS DE L'OUÏE
"MES OREILLES, J'EN PRENDS SOIN"

Environnement sonore et transport ferroviaire

Qu'ont en commun Outremont (Montréal), Charny (Lévis) et Farnham ? Des gares de triage ferroviaire bruyantes. Et si on y ajoute St-Hyacinthe où il a existé un problème de délestage de wagons, cela en fait pas mal ! Il semble y avoir aussi Côte-Saint-Luc et Blainville, et puis dernièrement Sainte-Foy (Québec) ...où l'expression « *Ça fait pas mal de train !* » prend tout **son sens** !

Chaque cas a sa petite histoire. Chaque fois des citoyens se sont pris en main pour lutter contre un problème d'environnement sonore. On pourrait résumer leur objectif principal comme suit : « *ils veulent dormir !* »

Pour en savoir plus sur chacun des cas, il est possible de consulter les articles ou documents suivants :

À LÉVIS (CHARNY) :

Plusieurs centaines de résidents demeurant en bordure de la gare de triage Joffre dans le quartier Charny à Lévis sont aux prises avec des problèmes de bruits nocturnes qui perturbent non seulement leur quiétude mais aussi leur sommeil.

Un comité de citoyens s'est formé dans l'espoir que la situation s'améliore. Un rapport de la Direction de santé publique (DSP), faisant le tour de la question, a été déposé. Il s'en est suivi une séance de médiation entre le Canadien National (CN) et la municipalité. De plus, un recours collectif est présentement en marche dont l'objectif est de compenser les résidents pour les préjudices subis.

Dans leur lutte, les citoyens citent souvent un jugement de la Cour supérieure,

Des communautés raillent contre le bruit



Source de la photo:
<http://www.hadassah.org.il/departments/nxirot/ZZZ.gif>

Amende pour bruit environnemental ...



Photo : Archives, La Voix de l'Est

obligeant le CN à diminuer le bruit à sa cour de triage d'Oakville en Ontario (**voir partie sur L'Office des transports du Canada**).

Rapport produit par la DSP :

Lainesse, Pierre. **Appréciation du risque à la santé publique relativement au bruit communautaire produit par les activités se déroulant à la cour de triage Joffre du Canadien National à Charny**. Direction de santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, Ste-Marie, 2001, 12 p.

À MONTRÉAL (OUTREMONT) :

Tristan Péloquin. **Cour de triage d'Outremont. Le bruit peut nuire à la santé des résidents**. **La Presse**. Le dimanche 15 septembre 2002.

« [...] Dans un rapport qu'elle a récemment publié, la Régie régionale s'inquiète des risques reliés au manque de sommeil des personnes qui résident à proximité de la cour de triage [...]. Citant des documents produits par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), elle estime que l'exposition aux bruits élevés pendant la nuit pourrait avoir des effets graves sur la santé mentale et même mener jusqu'à l'admission des personnes affectées dans un institut psychiatrique.

Selon les données recueillies par la firme Décibel Consultants pour le compte de la Régie régionale, le bruit continu généré par la gare de triage varie entre 57 et 67 décibels. [...] Les trains de marchandises en mouvement sont également responsables de bruits intermittents atteignant entre 67 et 79 décibels, souligne l'étude. Le bruit atteint même jusqu'à 85 décibels à plusieurs moments de la nuit.[...] »

Pour en savoir davantage (rapport disponible sur demande auprès de tapageur@ssss.gouv.qc.ca) :

King, Norman. **Avis de santé publique concernant le bruit communautaire engendré par les activités se déroulant à la cour de triage localisée à l'arrondissement d'Outremont**. Direction de santé publique de Montréal-Centre. Juin 2002. 8 p.

Autre article :

Marie-Claude Girard. **Demande de recours collectif contre la gare de triage du CP**. **La Presse**. Le jeudi 14 février 2002.

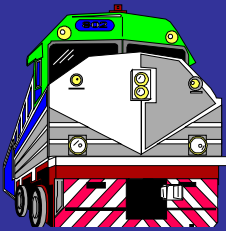
À FARNHAM :

David Santerre. **Tapage ferroviaire: 200 \$ d'amende pour Québec-Sud**. **La Voix de l'Est**. Farnham, le vendredi 3 août 2001.

« La Cour municipale de Farnham a tranché en faveur de deux résidents de Farnham dans le litige qui les opposaient à la compagnie Chemins de fer du Québec-Sud. Trouvée coupable de trois des quatre chefs d'accusation qui pesaient contre elle, l'entreprise a été condamnée hier soir par le juge Pierre Raiche à déboursier 200 \$ d'amende pour avoir enfreint l'article 12.2 du règlement municipal sur les bruits et nuisances. [...] »

Autre article :

David Santerre. **Farnham ne se contente pas de la condamnation de Québec-Sud**. **La Voix de l'Est**. Farnham, le lundi 6 août 2001.



ET DANS LE SECTEUR DE ST-HYACINTHE :

Jean Vigneault. **Le train a trop sifflé... Le Courrier de Saint-Hyacinthe.** 28 février 2001.

« Des résidants de St-Pie et du district St-Joseph à Saint-Hyacinthe partagent une même préoccupation et ça n'a rien à voir avec les fusions municipales. C'est plutôt une affaire de bruit qui les unit dans une même cause. [...] Le tintamarre qui affecte le sommeil de ces voisins des voies ferrées, est causé sans répit, ou si peu, par Québec-Sud. Cette compagnie défie depuis des années tant les autorités municipales que provinciales. [...] »

http://www.lecourrier.qc.ca/archives/2001/2001_02_28/702CM4I.html

Jean Dumont. **Train à Saint-Joseph : encore un peu d'attente. Le Courrier de Saint-Hyacinthe.** 25 avril 2001.

« Depuis quelque temps, il y aurait eu une amélioration quant aux heures de délestage des wagons. Le tout se fait durant la journée et avec un minimum de bruit. »

http://www.lecourrier.qc.ca/archives/2001/2001_04_25/806PP4Q.html

Autres articles :

Jean Dumont. **Le bruit des trains dérange encore à Saint-Joseph. Le Courrier de Saint-Hyacinthe.** 17 Janvier 2001.

http://www.lecourrier.qc.ca/archives/2001/2001_01_17/809PP2C.html

Jean Dumont. **Saint-Joseph et les trains : une cohabitation bruyante. Le Courrier de Saint-Hyacinthe.** 21 mars 2001.

http://www.lecourrier.qc.ca/archives/2001/2001_03_21/814PP5L.html

L'OFFICE DES TRANSPORTS DU CANADA

Il peut être intéressant de consulter le site de l'Office des transports du Canada pour accéder à des décisions faisant suite à des plaintes déposées concernant le bruit occasionné par des opérations de triage ailleurs au Canada :

Arrêté n° 1999-R-123, le 8 mars 1999 : bruit provenant des opérations de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada dans sa gare de triage à Oakville (Ontario).

http://www.cta-otc.gc.ca/rulings-decisions/decisions/1999/R/87-R-1999_f.html

http://www.cta-otc.gc.ca/rulings-decisions/orders/1999/R/1999-R-123_f.html

Décision n° 95-R-2000, le 10 février 2000 : bruit, vibrations et pollution atmosphérique provenant du triage Steelton d'Algoma Central Railway Inc.

http://www.cta-otc.gc.ca/rulings-decisions/decisions/2000/R/95-R-2000_f.html

Bilan des actions bruit-surdité du réseau des services de santé au travail

Depuis janvier dernier, la Table de concertation nationale en santé au travail (TCNSAT) a confié à **Hélène Boudreault**, une infirmière du CLSC Haute-Ville-des-Rivières à Québec, un mandat relatif au bruit en milieu de travail et à la surdité professionnelle.



**Relancer de
façon plus
solide la lutte
contre le bruit**

**Nous avons lu
pour vous**

Photo :
<http://www.mfphardwoods.com/sawmill.htm>

Celle-ci doit recenser les travaux effectués depuis 1998, soit l'année où le document *Bruit et surdité professionnelle : document de réflexion sur les orientations provinciales du réseau de la santé et services sociaux*, a été entériné par les directeurs de santé publique. Actuellement, la tournée des représentants régionaux et intervenants de CLSC du Québec est terminée et un rapport suivra sous peu.

De plus, elle doit faire les consultations nécessaires auprès de différents partenaires pour compléter le bilan des actions et mettre à jour les orientations, le cas échéant. Elle doit, par la suite, proposer un plan de travail pour les actualiser.

Cette démarche est financée à même des montants alloués par le MSSS pour le fonctionnement de la TCNSAT. Elle vise à relancer de façon plus solide le dossier de la lutte contre le bruit en milieu de travail.

Un groupe de soutien collabore avec Hélène dans la réalisation de cette démarche. Il est composé de Pauline Fortier, audiologiste à la DSP de la Montérégie, Céline Lemieux du MSSS ainsi que Jean-Pierre Vigneault et Pierre Deshaies de la DSP de Chaudière-Appalaches.

Cette démarche prend toute son importance avec le nouveau *Programme national de santé publique* (PNSP) où la surdité professionnelle a été retenue prioritaire. En effet, chaque région devra bientôt se doter de Plans d'action régionaux et locaux liés au PNSP. Le résultat du travail d'Hélène devrait donner des orientations claires sur les activités à poursuivre ou à développer au niveau national ainsi que dans chaque région du Québec. La lutte contre le bruit qui a connu un certain essoufflement au cours des dernières années devrait alors profiter d'un cadre motivant et enrichi.

L'objectif principal qui sera réactualisé consiste toujours à : **réduire l'exposition des travailleurs au bruit** (500 000 au Québec) **afin de réduire les risques à la sécurité ainsi que les conséquences de la surdité professionnelle** (au moins 100 000 personnes vivant quotidiennement ces conséquences) **et des autres problèmes de santé causés par le bruit en milieu de travail tant chez les travailleurs que dans leur famille.**

Bruit et scieries en Alberta



Une étude a été réalisée en 1997 dans 9 scieries membres de l'*Alberta Forest Products Association* à partir de 213 dosimétries. Les coûts de l'étude ont été partagés entre les scieries.

Seulement 10% des mesures réalisées étaient inférieures à 85 dBA, qui est la norme d'exposition 8 heures au bruit en Alberta. Par ailleurs 27% des mesures étaient de 95 dBA et plus. Les auteurs n'ont pas constaté de différences associées aux saisons quoique l'étude comporte des limites en raison de difficultés à mesurer des niveaux supérieurs à 95 dBA en hiver. Ils suggèrent qu'il y a peu de différences saisonnières et celles existantes pourraient être causées par la proximité des travailleurs avec les différentes sources de bruit.

Responsables de la rédaction

Richard Martin
Pierre Deshaies
Pierre Lainesse

Collaborateurs :
Brigitte Pelchat
Pauline Fortier
Hélène Boudreault
Norman King
J.-Pierre Vigneault

Direction de santé
publique
Régie régionale de la
santé et des services
sociaux
100, rue Monseigneur-
Bourget
Bureau 400
Lévis (Québec)
G6V 2Z9

Téléphone:
(418) 833-4864
poste 505

Télécopieur:
(418) 835-6006

Abonnement gratuit et
correspondance :

Courriel (internet):
tapageur@ssss.gouv.qc.ca

LotusNotes (intranet):
tapageur@ssss.gouv.qc.ca

ISSN 1705-5830

Reproduction
autorisée à des fins
non commerciales à la
condition d'en
mentionner la source.

Les plus grandes proportions de mesures supérieures à 95 dBA ont été notées chez les opérateurs de planeurs (*planermen*), soit chez 62 % d'entre eux et chez les préposés à l'alimentation des planeurs (*planer infeed*) où 82 % ont une exposition supérieure à 95 dBA. D'ailleurs, l'exposition moyenne des travailleurs de ces 2 groupes est respectivement de 99,1 dBA et de 98,4 dBA. L'exposition estivale moyenne est supérieure à 90 dBA dans toutes les catégories d'emplois, à l'exception du préposé à l'écorceur (*debarker operator*). Le travail dans une cabine insonorisée s'avère le facteur explicatif le plus significatif de réduction de l'exposition au bruit (ex. préposé à l'écorceur). Cependant, les auteurs font ressortir que même si le travail s'effectue dans une cabine durant la majorité de la journée, 8 des 18 préposés aux écorceurs étaient exposés à plus de 85 dBA en raison de tâches hors cabine.

Finalement, malgré le port d'équipement de protection personnelle (coquilles), les auteurs précisent qu'il y a une exposition excessive au bruit chez 27% des travailleurs. L'étude fait également état de certaines mesures susceptibles de contribuer à la réduction de l'exposition au bruit : encoffrement d'un planeur, modifications des scies (*damped saws*) et des dents des scies, programme d'entretien régulier. Elle fournit quelques références sur le sujet.

Source : N. Koehncke, M. Taylor, C. Taylor et al. (2003). *An Investigation of Noise Levels in Alberta Sawmills*. **American Journal of Industrial Medicine**. 43 : 156-164.

Logiciel pour mesurer l'exposition aux agents chimiques et au bruit

Pour mieux estimer le risque cumulatif de divers contaminants sur l'ouïe, l'INRS (France) et la société Rhône-Poulenc ont conçu un outil statistique et d'interprétation des mesures d'exposition professionnelle aux agents chimiques et au bruit : le logiciel **ALTREX** (**A**nalyse **L**og-normale et **T**raitement des mesures d'**EX**position). Pour en savoir plus :

<http://www.inrs.fr/produits/pdf/nd2084.pdf> ainsi que

<http://www.inrs.fr/recherche/transfert/altrex.html>

Rappel au sujet de l'abonnement à Tapageur

Pour s'abonner ou se désabonner, il suffit d'acheminer un petit mot par courriel à : tapageur@ssss.gouv.qc.ca

Fréquence de parutions

Tapageur paraît 7 fois l'an, soit à toutes les 6 semaines. Les prochaines parutions prévues sont les suivantes : 15 juin, 15 septembre, 1^{er} novembre et 15 décembre 2003.

Tapageur ... origine du nom

Le nom du bulletin évoque notamment le bruiteur d'une émission de TV d'une autre époque... Mais, il se dit aussi de celui qui cherche à attirer l'attention, qui provoque des commentaires (*Lexis*, de Larousse), qui fait du tapage, du bruit, du scandale, (*Le Petit Robert*). Comme nom, on l'emploie pour parler d'un agitateur, d'un fauteur de désordre (*Lexis*, de Larousse). Quant au mot tapage, *Le Petit Robert* indique qu'il peut avoir aussi le sens de publicité. **En somme, Tapageur est celui qui fait du bruit pour la bonne cause...**